



Comité de suivi
Mine Niobec

COMPTE RENDU
Rencontre # 5 tenue le 27 septembre 2019

Réalisé par



Table des matières

1	Mot de bienvenue et tour de table	1
2	Adoption de l'ordre du jour	1
3	Actions de suivi du compte rendu du 28 février 2019.....	1
4	Développements récents et à venir — Niobec	3
5	Informations du milieu	4
6	Sujets et thématiques d'intérêt	5
7	Varia.....	7
8	Prochaine rencontre.....	7
9	Mot de la fin	8

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste de présences	I
Annexe 2 : Ordre du jour	III
Annexe 3 : Présentation	V

1 MOT DE BIENVENUE ET TOUR DE TABLE

Louis-Michel Tremblay, animateur-facilitateur de la rencontre, se présente et souhaite la bienvenue à chacun des membres. Il en profite pour mentionner que Madame Marie-Claude Verschelden a quitté Transfert Environnement et Société pour relever de nouveaux défis. Chantal Villeneuve, nouvellement arrivée dans l'équipe de Transfert remplacera Katherine Bouchard qui était auparavant impliquée dans le présent comité. Marie-Élaine Legendre de Niobec siègera sur le comité en remplacement temporaire de Philippe Campeau. Monsieur Ghislain Pomerleau, directeur Environnement et Projets chez Niobec, intègre également le comité en remplacement de Jean-François Tremblay. Madame Sandra Rossignol qui représente la Chambre de commerce et de l'industrie Saguenay — Le Fjord a nommé Madame Marlène Gaudreault comme membre substitut. M. Richard Sirois sera le nouveau membre substitut en remplacement de M. Paul Pineault pour le Comité du bassin de la rivière Shipshaw.

Monsieur Sébastien Boivin, directeur général de la mine Niobec souhaite la bienvenue également aux membres

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Louis-Michel Tremblay présente et valide la proposition d'ordre du jour avec les membres. Il est convenu de garder le varia ouvert.

La liste des présences est en annexe 1 et l'ordre du jour en annexe 2.

3 ACTIONS DE SUIVI DU COMPTE RENDU DU 28 FÉVRIER 2019

Louis-Michel Tremblay présente les actions de suivi notées au compte rendu de la rencontre du 23 novembre 2018 et celle du 28 février dernier. Le tableau suivant résume l'avancement des actions de suivi.

Date du compte rendu	Description du suivi	Responsable	Échéance	Commentaires
23 novembre 2018	Effectuer une présentation de la démographie et de la situation de la main-d'œuvre de Niobec	Niobec	Fait	Voir présentation en annexe 3.
23 novembre 2018	Évaluer la possibilité d'inclure une présentation des développements résidentiels de Saint-Honoré dans les pochettes d'accueil des nouveaux employés de Niobec	Niobec/Ville (Romain Riverain)	Fait	Marie-Élaine Legendre remet à chaque nouvel employé le feuillet d'information.
28 Février 2019	Sensibiliser les marcheurs qui empruntent le chemin du Colombium à la sécurité, notamment à l'importance d'être visible par les automobilistes.	Niobec	Fait	Priorisation donnée aux véhicules. - Une feuille expliquant la sécurité routière est remise aux conducteurs qui franchissent la barrière du site ainsi qu'aux visiteurs qui se présentent à la réception de Niobec - Un mémo interne est distribué et le feuillet est affiché sur le babillard.

Date du compte rendu	Description du suivi	Responsable	Échéance	Commentaires
28 Février 2019	Présenter aux membres du Comité le feuillet qui sera remis aux conducteurs qui franchissent la barrière du site de Niobec.	Niobec	Fait	Voir note précédente
28 Février 2019	Informar les membres des avancements du projet de révision de la formation d'accueil des visiteurs et des entrepreneurs. (mesure 2.7 : Plan de travail)	Niobec	En cours	En attendant la révision, les principaux concernés sont informés (voir note précédente).
28 Février 2019	Révision des procédures « gestion de projet » ISO 14001 prévue en 2019. (mesures 3.1 et 3.2)	Niobec	Fait	La procédure est en révision. Dans l'attente d'une procédure dite « officielle », une signalisation routière est tout de même effectuée lors de travaux pour aviser et améliorer la circulation.

La démographie et la main-d'œuvre — Madame Marie-Élaine Legendre présente un portrait de la main d'œuvre. À ce jour, Niobec emploie environ 450 employés permanents.

La moyenne d'âge des employés est de 44 ans. Les employés syndiqués de Niobec doivent avoir atteint l'âge de 58 ans afin de bénéficier d'une retraite anticipée. Au courant de l'année 2019, sept (7) retraites auront été ou seront prises.

La répartition de la main-d'œuvre selon le sexe indique que les employés sont majoritairement des hommes à 90 %. Les cols bleus sont majoritaires à 66 % par rapport aux cols blancs et cadres. Chicoutimi-le-Fjord se trouve à être le lieu de résidence en tête à 34 % suivi de Saint-Honoré à 19 %. Les diapositives jointes à la présentation en annexe 3 résument en détail l'étude démographique.

Actions de suivi	Responsable	Échéance
Effectuer un suivi sur l'évolution de la révision des procédures « gestion de projet » ISO 14001 prévue en 2019. (mesures 3.1 et 3.2)	Niobec (Frédéric Gagnon)	Prochaine rencontre

4 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET À VENIR — NIOBEC

Sébastien Boivin prend le temps d'expliquer le nouvel organigramme à la direction de Niobec. Il informe par le fait même les membres qu'il a été nommé directeur général. Il présente ensuite les sujets ci-dessous.

Résultats VS objectifs 2019

Santé-sécurité — Quelques événements en matière de santé et sécurité sont survenus durant la dernière année. Niobec déploie beaucoup d'efforts afin de développer une culture de prise en charge individuelle et d'équipe de la santé et sécurité. Niobec souhaite amener les employés à s'approprier leurs responsabilités en matière de santé et sécurité.

Production — L'année en cours s'annonce profitable, même si les objectifs de production de 2019 sont inférieurs à ceux de l'année 2018, principalement en raison d'un arrêt majeur qui est prévu cet automne (voir point shut down pour plus de détails). D'autre part, la mine souhaite poursuivre son exploitation et atteindre 2 800 pieds (850 mètres) sous terre au cours des prochaines années. Ces travaux pourraient débuter en juin 2020. Deux rampes d'accès seraient construites afin de transporter le minerai depuis cette profondeur jusqu'au niveau du treuil qui est situé à 2 400 pieds. Il y a aussi un projet métallurgique pour augmenter l'efficacité de la récupération dans le procédé.

Usine de remblai en pâte — L'usine de remblai de pâte a été démarrée en avril et cela malgré le délai de réception de certaines composantes. L'équipe se donne comme objectif, entre autres, d'améliorer l'efficacité de l'usine au cours des prochains mois.

Shut down et investissements— À partir du 21 octobre 2019, un temps d'arrêt de production d'environ 38 jours est prévu. La production sous terre sera interrompue, toutefois, la création d'une réserve de minerai sur la propriété de Niobec permettra de limiter l'arrêt du concentrateur. Les investissements pour 2019 visant à assurer l'exploitation de la mine pour les prochaines années sont de l'ordre de 80 millions de dollars. Une présence de GARDA sera assurée durant les travaux pour la sécurité et la circulation.

Cet arrêt majeur permettra la réalisation de trois projets :

- Le changement du treuil
- Le remplacement des composantes en bois du puits par des composantes métalliques;
- La réparation de la cheminée.

Dons et commandites — Plusieurs organismes de la région ont pu bénéficier d'un montant de près de 120 000 \$ en 2019. Le Festival Saint-Honoré dans l'Vent et Leucan sont les deux principaux bénéficiaires. Des membres de la direction de Niobec ont pris part au Défi têtes rasées de Leucan et ont amassé plus de 30 000 \$ supplémentaires, ce qui a permis d'accroître la contribution de Niobec et ses employés à cette cause. L'entente avec Leucan a été renouvelée pour les deux prochaines années.

Questions	Réponses
Est-ce que les employés de Niobec travailleront durant l'arrêt de production ?	Aucune mise à pied n'est envisagée due au temps d'arrêt de production. Les employés effectueront des tâches de maintenance pendant cette période. Certains d'entre eux en profiteront pour prendre des vacances.

Questions	Réponses
Est-ce qu'un long temps d'arrêt de production est une pratique courante ?	Le dernier temps d'arrêt « majeur » a eu lieu en 2007. Sinon, le temps d'arrêt de production « standard » est de 7 jours par mois.
Est-ce que les employés et sous-traitants sont au courant de ce temps d'arrêt ?	Oui, ils ont été informés.
Est-ce qu'il y aura une augmentation de la circulation à Saint-Honoré durant l'arrêt de production ?	L'impact qu'aura le trafic routier pendant l'arrêt n'est pas significatif. Ce sera similaire à un temps d'arrêt « standard ».
Lors du temps d'arrêt de production, quel sera le pourcentage des employés qui proviennent de la région ?	Lors du temps d'arrêt, environ 90 % de la main-d'œuvre provient de la région. Les entrepreneurs en provenance d'ailleurs, lorsqu'ils le peuvent, embauchent des gens locaux.
Est-ce que le nouveau treuil aura une capacité supérieure ?	Le nouveau treuil pourrait atteindre 4 000 pieds en conservant les mêmes capacités, mais il demeurera à la profondeur actuelle, soit 2 400 pieds. Le défi est plus au niveau de l'excavation. Il sera possible de descendre plus profond, mais en utilisant deux rampes d'accès (plan actuel en révision).
Comment les employés feront-ils pour descendre ?	Ils pourront utiliser l'ascenseur jusqu'à 2400 pieds. Un véhicule sera utilisé pour le reste du trajet et circulera sur l'une des deux rampes d'accès (plan final en révision).

Actions de suivi	Responsable	Échéance
Travailler conjointement un plan de contournement lors des travaux du boulevard Martel prévus en 2020.	Niobec et Ville	Faire un suivi en 2020 auprès des membres du comité

5 INFORMATIONS DU MILIEU

Information provenant des membres — Louis-Michel Tremblay invite les membres à prendre la parole. Un tour de table est effectué et les informations suivantes sont échangées :

- Le nombre de membres ayant participé à l'assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires du Lac Sébastien bas des records. L'Association réitère sa reconnaissance envers Niobec à la suite de la commandite pour le projet d'ensemencement du Lac Sébastien et informe qu'une mention spéciale à ce sujet a été publiée dans Le Clapotis. Une contribution volontaire parmi les propriétaires autour du Lac Sébastien leur a permis d'accumuler 5400,00 \$ pour une mise à l'eau, en juin dernier, de 2533 truites. Un comité est actuellement en marche pour la poursuite du dossier en 2020. Ils espèrent récolter l'équivalent de 2019 et plus si possible. Pour la journée de la pêche, une demande sera faite au ministère pour une participation de notre association à cette journée. En plus d'augmenter le nombre de poissons pour la mise à l'eau, cette activité permet d'initier les jeunes à la pêche, et aux membres, de se rencontrer pour échanger sur différents sujets. Cette activité est ouverte à tous, et ce, même si l'ensemencement a été payé par les membres.
- Le comité de bassin de la rivière Shipshaw a connu des changements de gouvernance. M. Paul Pineault a démissionné de ses fonctions et le nouveau président de l'Association est M. Germain Grenon. Monsieur Morin informe les membres sur les projets qui étaient planifiés en 2019. Un projet d'étude sur les ponts et ponceux était prévu à la suite à la crue

printanière, toutefois celui-ci n'a pas été réalisé comme prévu. Le projet de végétalisation de bandes riveraines qui a débuté en 2017 fut très apprécié des voisins riverains. Ce projet se termine en 2020. Ceux qui ont bénéficié des arbres ont particulièrement apprécié leur remplacement systématique en cas de problèmes.

- La nappe phréatique préoccupe l'Association des propriétaires du Lac Docteur. Selon l'Association, le niveau d'eau du Lac Docteur n'a jamais été aussi bas. L'Association se questionne si le pompage d'eau excessif par la municipalité peut avoir un effet négatif sur la nappe phréatique et se préoccupe de la qualité de l'eau. Niobec ne prélève plus d'eau par pompage directement dans la nappe phréatique. Niobec s'approvisionne directement de la ville pour l'eau de consommation ou dans la rivière Shipshaw pour l'eau servant au procédé métallurgique. Pour ces préoccupations, le comité recommande de les adresser au prochain conseil municipal que sera tenu le 7 octobre prochain.
- Le Festicam est un évènement familial qui permet de promouvoir le camionnage. Le Festicam, tenu les 14, 15 et 16 septembre dernier à Saint-Honoré, a fait preuve d'écoresponsabilité en devenant une activité carboneutre. Pour l'édition 2019 de Festicam, Niobec sera sollicité pour une demande de financement.

Information provenant du milieu — Louis-Michel Tremblay informe les membres qu'aucune communication et/ou question n'ont été transmises aux membres du Comité et à la direction de Niobec depuis la dernière rencontre.

Questions	Réponses
Est-ce que Niobec a dû effectuer un déversement dans le ruisseau Simon à la suite de la grande quantité de pluie reçue lors de l'orage à la fin du mois de juin 2019 ?	Non, aucun déversement n'a eu lieu dans le ruisseau Simon à la suite de cette grande quantité de pluie. Le ruisseau Simon ne peut être utilisé par la mine pour des déversements.

6 SUJETS ET THÉMATIQUES D'INTÉRÊT

Orientations et plan d'action en environnement (eau – air – sol) de Niobec

M. Frédéric Gagnon procède avec la présentation. Les grandes lignes sont sommairement résumées ci-dessous. La présentation complète est en annexe 3 à partir de la diapositive 21.

Règlementation environnementale – La réglementation applicable à Niobec est détaillée aux diapositives 22 et 23 de la présentation en annexe. La législation provinciale ainsi que fédérale est applicable à Niobec. Niobec est membre de l'Association minière du Québec (AMQ) et adhère au programme Vers le Développement Minier Durable (VDMD).

Système de management environnemental (SME) – En 2002, Niobec a mis sur pied un système de management environnemental conforme à la certification ISO 14001 (International Standardisation Organisation) qui est reconnu internationalement. Niobec assure ainsi un suivi très serré du programme et des mesures à adopter, soit le suivi des eaux (surface, effluents et souterraine), des poussières et des gaz à effet de serre. La conformité ISO 14001 de Niobec est validée via des audits interne et externe qui sont effectués chaque année.

Tous les ans, Niobec déclare son inventaire de rejets de polluants, ses émissions atmosphériques, ses performances environnementales et ses GES aux différentes instances fédérales et provinciales.

En termes de qualité de l'air, Niobec mentionne que l'entreprise a procédé à l'installation d'une station permanente de suivi de la qualité l'air ambiant. La caractérisation réalisée cette année servira de référence. Il est souligné que les données actuellement recueillies confirment l'absence de contaminants.

D'autre part, Niobec est inscrit au programme de reconnaissance « ICI on recycle » et on lui attribue le niveau 3 d'excellence, soit le niveau argent. Plus de 80 % des matières résiduelles à Niobec sont détournées du site d'enfouissement. Le recyclage est un enjeu qui tient à cœur non seulement aux directeurs de Niobec, mais également aux employés. Un investissement de 35 000 \$ a été attribué à l'achat d'équipements permettant le tri à la source des matières résiduelles pour le secteur sous terre de Niobec.

Gestion des déversements — Niobec est muni d'une procédure de gestion de déversements. Tout déversement doit être déclaré au provincial selon les prescriptions de la loi. Tout déversement dans l'habitat du poisson ou tout déversement d'une matière présente dans le Règlement sur les Urgences Environnementales (RUE) (acide chlorhydrique et propane) doit être déclaré au fédéral. Des formulaires sont disponibles et des trousse d'urgence sont mises à la disposition à des endroits stratégiques advenant un déversement. Dans une optique d'amélioration continue et pour se conformer à la réglementation, une simulation de déversement est effectuée une fois par année, et ce, pour chaque matière réglementée.

Effluent — Deux objectifs découlent de l'approche intégrée de gestion des eaux de Niobec. Le premier est de se conformer aux exigences fédérales pour juin 2021 pour les rejets à l'effluent final. La toxicité est mesurée par le taux de mortalité des petits crustacés (*daphnia magna*). Afin de baisser le taux de sel dans l'eau (un taux de sel élevé dans l'eau est toxique pour les crustacés), une usine d'osmose inversée et un évaporateur pour traiter l'eau de la mine seront construits l'année prochaine. Le sel extrait de l'eau sera ajouté au remblai en pâte et retourné sous terre pour le remplissage des excavations. Ce procédé n'affectera pas la stabilité du remblai.

Un procédé de neutralisation de l'acide chlorhydrique par le rejet carbonate est déjà en cours. Le carbonate (composé principal du minerai) est utilisé pour neutraliser l'acide et le résultat (un concentré riche en chlorure) est renvoyé au remblai.

Le deuxième objectif est d'être conforme au critère de conception de gestion des crues. Un investissement majeur sur deux ans servira à augmenter la capacité de rétention du bassin de collecte (complété en 2018) et augmenter la capacité de rejet de l'effluent final à 1100 m³/h. La crue que l'on doit respecter est basée sur une averse de 24 h de récurrence 1/1000 ans et une fonte de neige sur 30 jours de récurrence 1/100 ans. L'automatisation du niveau d'eau des bassins fera également partie des projets d'amélioration.

Questions	Réponses
Est-ce que Niobec est audité au niveau des exigences de l'Association minière du Québec (AMQ) ?	L'AMQ informe ses membres de la réglementation en vigueur. Niobec remet aux instances concernées toute la documentation requise. La responsabilité revient à Niobec de se conformer à la réglementation.
Est-ce que l'échantillonnage des eaux se fait depuis le début des opérations de Niobec ?	Oui, l'échantillonnage se fait depuis le début.
Est-ce que le ministère exige que Niobec soit carboneutre ?	Non, Niobec n'est pas un grand émetteur de CO ₂ avec environ 14 mille tonnes d'émission par année. Les grands émetteurs rejettent plus de 25 mille tonnes de CO ₂ par année.
Advenant une fermeture prématurée de Niobec, est-ce que celle-ci aura la capacité financière de respecter toutes les exigences environnementales ?	Oui, Niobec a un plan de fermeture approuvé par le MERN et le MELCC qui est une exigence légale. Celui-ci prévoit un suivi à la suite de la fermeture ainsi qu'une fiducie de plusieurs millions de dollars pour les travaux. Ce plan est réévalué tous les 5 ans ou suivant des modifications majeures au site. Les parcs à résidus sont également restaurés au fur et à mesure ce qui diminue les coûts de fermeture finaux.

Questions	Réponses
Où sera localisée l'usine d'osmose et quelle sera sa capacité de traitement ?	Elle devrait être localisée près de l'usine de remblai et sa capacité sera d'environ 2000 m ³ /jour.
Est-ce que des projets de valorisation du sel ont été évalués ?	Non, pas pour l'instant.
Est-ce que le ruisseau Simon est envisagé pour recevoir les déversements d'eau supplémentaire ?	Non, le ruisseau Simon est trop petit. À la demande du ministère, la rivière Shipshaw est celle utilisée.
Niobec communique-t-il au public les résultats positifs des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) ?	C'est une information qui pourrait être intégrée au rapport annuel du comité.
En cas d'incendie, est-ce que ce sont les pompiers de Saint-Honoré ou de la mine qui sont responsable des interventions ?	Nous n'avons pas l'information pour le moment, nous vous reviendrons à la prochaine rencontre.

Actions de suivi	Responsable	Échéance	États de l'action
Communiquer l'information relative aux rôles et responsabilités des pompiers de Niobec et de la municipalité en cas de sinistre	Niobec (Sébastien Boivin)/Ville (Romain Riverain)	Prochaine rencontre	
Faire un suivi auprès des membres du comité à la suite des travaux de forage effectué pour valider la qualité de la ligne d'eau.	Niobec (Sébastien Boivin)	Prochaine rencontre	

7 VARIA

Rapport annuel du comité de suivi

Louis-Michel Tremblay expose les grandes lignes d'un rapport annuel d'un comité de suivi. Les membres acceptent la proposition. Une version préliminaire leur sera présentée pour bonification à la prochaine rencontre. Un sondage sera aussi envoyé afin de recueillir l'appréciation des membres. Aucun autre point au varia n'est apporté.

Actions de suivi	Responsable	Échéance	États de l'action
Effectuer un sondage par courriel auprès des membres pour mesurer l'appréciation du comité.	Transfert Environnement et Société	Prochaine rencontre	
Faire une première ébauche du rapport annuel du comité de suivi.	Transfert Environnement et Société	Prochaine rencontre	

8 PROCHAINE RENCONTRE

Il est convenu qu'un sondage sera envoyé aux membres pour déterminer la prochaine rencontre qui devrait avoir lieu à la fin novembre. Lors de cette rencontre, ces deux sujets seront abordés :

- Révision d'une première ébauche du rapport annuel du comité.
- Plan stratégique 3 ans de Niobec

Louis-Michel Tremblay invite les membres à le contacter s'ils ont des questions spécifiques à ce sujet pour qu'on puisse les ajouter à l'ordre du jour.

9 MOT DE LA FIN

Sébastien Boivin remercie les participants pour leur présence et leur écoute. Il est très heureux de la dynamique du groupe et trouve les questions soulevées très pertinentes. La rencontre se termine à 11 h 45.

Production du compte rendu

Transfert Environnement et Société

Chantal Villeneuve, chargée de projets

Louis-Michel Tremblay, animateur-facilitateur du Comité

Annexe 1 :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES — 27 SEPTEMBRE 2019

Secteurs	Membres du Comité de suivi de Niobec	Représentant	Présent	Absent
Résidents	Monsieur Rosaire Gaudreault	Voisin de la mine	X	
	Monsieur Élie-Marie Tremblay (Membre substitut)	Voisin de la mine		X
	Monsieur Éric Tremblay	Résident de Saint-Honoré	X	
	Madame Christine Gauthier (Membre substitut)	Résident de Saint-Honoré		X
Organismes municipaux	Monsieur Romain Riverin	Corporation de développement Saint-Honoré	X	
Socio-économique	Madame Sandra Rossignol	Chambre de commerce et d'industrie Saguenay — Le Fjord		X
Communautés autochtones	Monsieur Serge Simard	PekuakamiInuatsh Takuhikan		X
Environnement	Monsieur Gérald Morin	Comité du bassin de la rivière Shipshaw	X	
	Monsieur Richard Sirois (Membre substitut)	Comité du bassin de la rivière Shipshaw		X

NIOBEC Sébastien Boivin, vice-président et directeur général
 Jean-François Tremblay, responsable développement stratégique
 Frédéric Gagnon, conseiller développement durable
 Ghislain Pomerleau, directeur environnement et projets
 Marie-Élaine Legendre, surintendante ressources humaines

Transfert environnement et société
 Louis-Michel Tremblay, animatrice-facilitatrice
 Chantal Villeneuve, chargée de projets

Annexe 2 :

Ordre du jour

RENCONTRE
COMITÉ DE SUIVI NIOBEC
27 septembre 2019, 9 h 00

ORDRE DU JOUR

9 h 00	1. Mot de bienvenue et tour de table
9 h 15	2. Adoption de l'ordre du jour
9 h 20	3. Actions de suivi du compte rendu du 28 février 2019
9 h 35	4. Développements récents et à venir — Niobec <ul style="list-style-type: none"> a. Résultats VS objectifs 2019 b. Usine de remblai en pâte c. Shut-down d. Dons et commandites
10 h	5. Informations du milieu <ul style="list-style-type: none"> a. Provenant des membres b. Provenant des citoyens (courriels ou autres)
10 h 25	PAUSE
10 h 40	6. Sujets et thématiques d'intérêt : <ul style="list-style-type: none"> a. Orientations et plan d'action en environnement (eau – air – sol) de Niobec
11 h 35	7. Varia <ul style="list-style-type: none"> a. Rapport annuel du comité de suivi
11 h 45	8. Prochaines rencontres <ul style="list-style-type: none"> a. Thématiques et calendrier
11 h 55	9. Mot de la fin

Annexe 3 :

Présentation

RENCONTRE
Comité de suivi de la mine Niobec
27 septembre 2019



1

Ordre du jour

9 h 00	1. Mot de bienvenue et tour de table
9 h 15	2. Adoption de l'ordre du jour
9 h 20	3. Actions de suivi du compte rendu du 28 février 2019
9 h 35	4. Développements récents — Niobec <ul style="list-style-type: none"> a. Résultats vs objectifs 2019 b. Usine de remblai en pâte c. Shut Down d. Dons et commandites
10 h	5. Informations du milieu <ul style="list-style-type: none"> a. Provenant des membres b. Provenant des citoyens (courriels ou autres)
10 h 25	PAUSE
10 h 40	6. Sujets et thématiques d'intérêt : <ul style="list-style-type: none"> a. Orientations et plan d'action en environnement (eau – air – sol) de Niobec
11 h 35	7. Varia <ul style="list-style-type: none"> a. Rapport annuel du comité de suivi
11 h 45	8. Prochaines rencontres <ul style="list-style-type: none"> a. Thématiques et calendrier
11 h 55	9. Mot de la fin

2



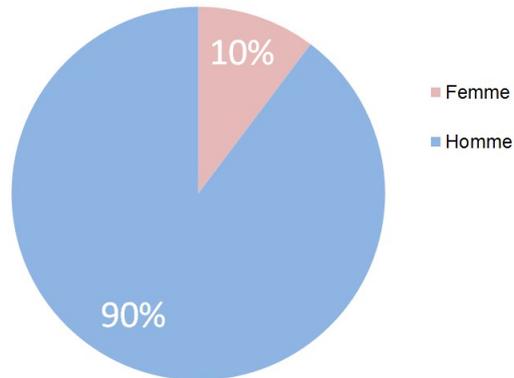
Suivi des actions

Suivi des actions

Suivi noté le...	Description du suivi	Responsable	Échéance	Suivis effectués
23 novembre 2018	Effectuer une présentation de la démographie et de la situation de la main-d'œuvre de Niobec	NIOBEC	Lors de la rencontre de septembre (2019)	Voir diapositives 5-6-7-8
23 novembre 2018	Évaluer la possibilité d'inclure une présentation des développements résidentiels de Saint-Honoré dans les pochettes d'accueil des nouveaux employés de Niobec	NIOBEC / R. Riverain	Dès que possible	Fait
28 Février 2019	Sensibiliser les marcheurs qui empruntent le chemin du Colombium à la sécurité, notamment à l'importance d'être visible par les automobilistes.	NIOBEC	Dès que possible	Priorisation de la communication aux visiteurs et sous-traitants pour plus d'impact

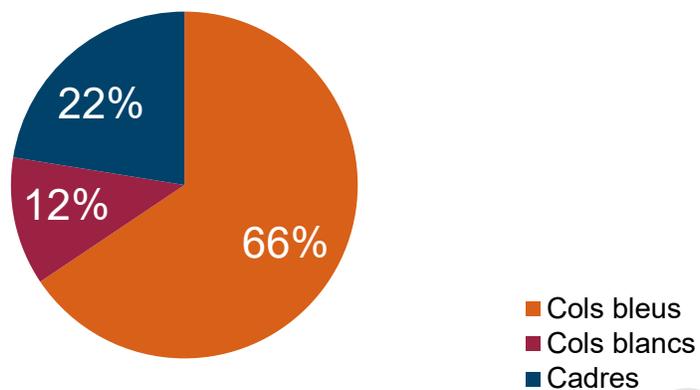
Démographie de Niobec

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE
SELON LE SEXE



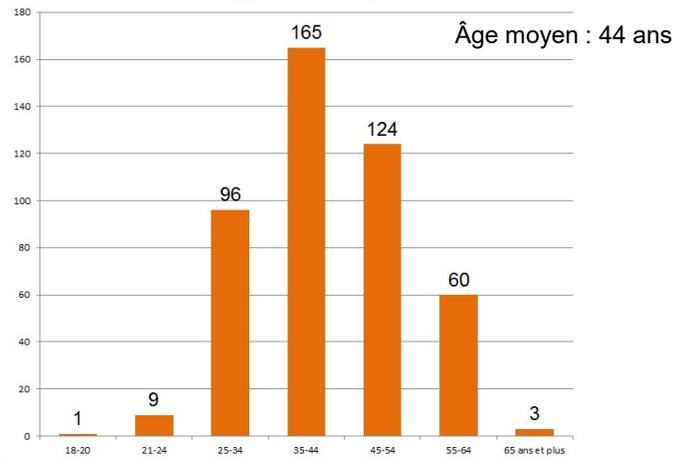
Démographie de Niobec

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE
SELON CATÉGORIE D'EMPLOI



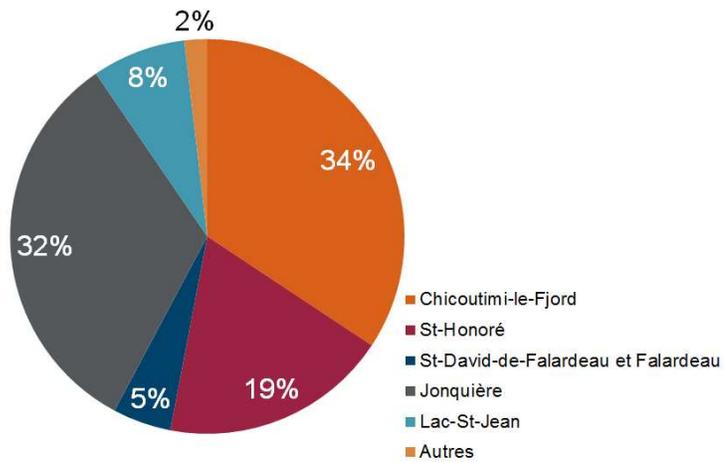
Démographie de Niobec

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON L'ÂGE



Démographie de Niobec

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LIEU DE RÉSIDENCE



Suivi des actions

Suivi noté le...	Description du suivi	Responsable	Échéance	Suivis effectués
28 Février 2019	Présenter aux membres du Comité le feuillet qui sera remis aux conducteurs qui franchissent la barrière du site de Niobec.	NIOBEC	Dès que possible	Voir diapositive 10
28 Février 2019	Informers les membres des avancements du projet de révision de la formation d'accueil des visiteurs et des entrepreneurs. (mesure 2.7 : Plan de travail)	NIOBEC	Dès que possible	En cours
28 Février 2019	Révision des procédures « gestion de projet » ISO 14001 prévue en 2019. (mesures 3.1 et 3.2)	NIOBEC	Dès que possible	En cours

Sensibilisation

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Saint-Honoré-de-Chicoitimi
Mardi le 3 septembre 2019

La mine Niobec est ancrée depuis 1976 dans la communauté de Saint-Honoré et depuis ce temps et encore aujourd'hui elle poursuit ses efforts pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de ses parties prenantes.

Nous souhaitons vous rappeler que l'impact principal de Niobec sur ses voisins et résidents de Saint-Honoré est le transport. Un grand nombre de camions et de voitures empruntent chaque jour les routes : boulevard Mariel, rue Hôtel-de-Ville et chemin du Columbarium. Ces artères croisent des corridors commerciaux, scolaires et résidentiels.

Bon nombre de piétons, cyclistes et écoliers sont à chaque jours rencontrés le long de ces artères achalandées.

Pour assurer la sécurité de tous et pour maintenir l'excellente réputation de Niobec dans son milieu, nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs, employés et visiteurs de respecter les limites de vitesse et les règles de code de la sécurité routière.

Nous souhaitons que notre valeur chère qui est que chacun puisse retourner à la maison en santé et sécurité dépasse les limites de la propriété et inspire chaque individu à adopter des comportements sécuritaires et socialement acceptables.

Merci de votre collaboration
La direction de Niobec





Développements récents

RÉSULTATS VS OBJECTIFS 2019

- Développement sous terre
- Hissage de minerai
- Usinage de minerai
- Production métal
- Mise en marché
- Investissement en capital 2019



USINE DE REMLAI EN PÂTE

- Démarrage de l'usine réalisé en avril
- Niveau de production atteint
- Besoin de travailler la stabilité

13

SHUT-DOWN 2019

- Arrêt du hissage prévue le 21 octobre
- Durée des travaux de 30 à 40 jours
- Principaux chantiers de travail
 - Treuil de production
 - Puits d'extraction
 - Cheminée à minerais
 - Entretien de l'usine
 - Usinage de la pile à minerai



14

DONS ET COMMANDITES

- Principal commandites 2019
 - Festival Saint-honoré dans le vent
 - Leucan
 - Campagne du défi des leaders complété



- Renouvellement du partenariat avec Leucan pour 2 ans

leucan 

Niobec ^{Nb}
UNE COMPAGNIE DE MAGRIS RESOURCES

15

15

Niobec ^{Nb}
UNE COMPAGNIE DE MAGRIS RESOURCES



Informations du milieu

Niobec

16

Informations provenant des membres – Tour de table

- Provenant des membres
- Provenant des citoyens



PAUSE





Orientations et plan d'action environnement

Eau-air-sol

Orientations et plan d'action environnement

- Réglementation environnementale
- Système de management environnemental
- Gestion des déversements
- La situation des effluents



Réglementation environnementale

21

Réglementation applicable à Niobec

1. Législation québécoise

Q-2	Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
Q-2, r. 4.1	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)
Q-2, r. 5	Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel
Q-2, r. 7	Règlement sur les carrières et sablières
Q-2, r. 12	Règlement sur les déchets biomédicaux
Q-2, r. 14	Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau
Q-2, r. 15	Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
Q-2, r. 18	Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés
Q-2, r. 19	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
Q-2, r. 20	Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage
Q-2, r. 23	Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
Q-2, r. 29	Règlement sur les halocarbures
Q-2, r. 31	Règlement sur les lieux d'élimination de neige
Q-2, r. 32	Règlement sur les matières dangereuses
Q-2, r. 35.2	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
Q-2, r. 37	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
Q-2, r. 38	Règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA)
Q-2, r. 40	Règlement sur la qualité de l'eau potable
Q-2, r. 42.1	Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau
Q-2, r. 46	Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés
Q-2, r. 46.1	Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
B-1.1	Loi sur le bâtiment (Équipement pétroliers)
S-3.1.01	Loi sur la sécurité des barrages (LSB)
S-3.1.01, r. 1	Règlement sur la sécurité des barrages (RSB)

22

Réglementation applicable à Niobec

2. Législation canadienne

L.C. 1999, Ch. 33	La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)
DORS/2003-3007	Règlement sur les urgences environnementales (RUE)
DORS/2012-285	Règlement sur certaines substances toxiques interdites
DORS/2003-289	Règlement fédéral sur les halocarbures
DORS/2008-273	Règlement sur les BPC
DORS/2016-137	Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement
L.R.C. 1985, ch. E-10	Loi sur le ministère de l'Environnement
L.R.C. 1985, ch. F-14	Loi sur les pêches
DORS/2002-222	Règlement sur les effluent de mine de métaux (REMM)
L.R.C. 1985, ch. F-15	Loi sur le ministère des Pêches et des Océans
L.C. 1997, ch. 9	Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires
DORS/2000-202	Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires
DORS/2000-203	Règlement sur la radioprotection
DORS/2000-207	Règlement sur les substances et les appareils à rayonnement

3. Autres exigences auxquelles Niobec souscrit

Programme Vers le Développement Minier Durable (VDMD)
Association minière du Québec (AMQ)
Association minière du Canada (AMC)



**Système de management
environnemental (SME)**

ISO 14001

ISO : International Standardisation Organisation

La norme ISO 14001 est un cadre de référence sur lequel les organismes peuvent s'appuyer pour mettre sur pied un système de gestion environnementale.

Niobec est certifié ISO 14001 depuis 2002

La certification ISO 14001 garantit la présence d'un système de gestion environnementale robuste et pertinent

- Audit externe annuel
- Audit interne annuel

Suivi environnemental

Le programme de suivi de Niobec comprend :

- Eaux de surface (effluents)
- Eaux souterraines
- Poussières
- Gaz à effet de serre
- Prélèvements d'eau



Déclaration annuelle de tous les rejets de polluants :

- Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
- Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA)
- Rapport annuel de l'Attestation d'assainissement
- Déclaration des GES (provincial et fédéral)

Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE)

Pour confirmer que l'effluent final de Niobec n'a pas d'impact sur la rivière Shipshaw, des études sont réalisées sur un cycle de 3 ans concernant :

- La qualité de l'eau
- Les populations de poissons
- Les populations benthiques
- Les populations d'algues

Dernier cycle terminé en 2019

- Aucun impact significatif sur la rivière Shipshaw



Sensibilisation des employés

Cartes de travail

Environnement			
#	Dans l'affirmative (oui) Pour les situations suivantes s'assurer de respecter la/les procédures ou d'utiliser le / les bons formulaires ou équipements	OUI	NON
17	Est-ce que les travaux à réaliser génèrent des déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Est-ce que les travaux à réaliser risquent de générer un déversement? (produits pétroliers, gazeux, solides, explosif granulaire, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion des matières résiduelles





Gestion des déversements

En cas de déversement

- Procédure communiquée à l'ensemble du personnel
- Tout déversement est déclaré selon la réglementation (fédéral et provincial)
- Installation de matériel de gestion des déversements (trousses)



Déclaration des déversements

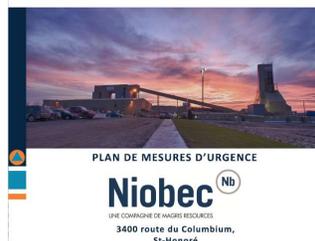
- Provincial pour tout déversement
- Fédéral
 - pour tout déversement dans l'habitat du poisson
 - pour tout déversement d'une matière présente dans le Règlement sur les Urgences Environnementales (RUE)

Niobec ^{Nb}		PROCEDURE DU SMI ISO 14001	Code classification: NIO-43-2-FOR-1-V1
Rapport initial d'événement environnemental		Date d'émission: 11 septembre 2019	
Date et heure du rapport :		Nom du superviseur 1ère ligne :	
Date et heure du début de l'événement :		Coordonnateur ISO 14000 :	
Département :			
Partie 1. Déclaration selon la classification de la situation (provoquant ou situation à risque)			
<input type="checkbox"/> Déversement Spécifiez l'implication du gardien :		<input type="checkbox"/> Situation non-conforme	
<input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Sous-terre		Lieu de l'événement :	
Produit : <input type="checkbox"/> Acide <input type="checkbox"/> Minéral <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Ciment <input type="checkbox"/> Argilite <input type="checkbox"/> Pâte <input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Craie		Description sommaire de la situation :	
Description du déversement :		Description sommaire de la situation :	
Endroit de déversement :		Conséquence potentielle de la situation :	
Durée du déversement :		La situation pourrait-elle avoir un impact sur : <input type="checkbox"/> Santé-Sécurité <input type="checkbox"/> Opération <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Voies de Niobec <input type="checkbox"/> Entretien	
Superficie touchée : <input type="checkbox"/> Appel au gardien : Heure : <input type="checkbox"/> Appeler la suite <input type="checkbox"/> Éponger et récupérer Absorbants ouverts dans un contenant orange <input type="checkbox"/> Identifier le contenant orange Mesures correctives immédiates :		Causes potentielles :	
Signature du superviseur de 1ère ligne : _____ Prenez garde de la voir enrouler à l'encre. Merci d'être patient.			
Partie 2. Classification du rapport dans le SMI par le Département Environnement			
<input type="checkbox"/> Majeure <input type="checkbox"/> Mineure <input type="checkbox"/> OA <input type="checkbox"/> N/A		# du Plan d'Action dans le SMI	
<input type="checkbox"/> Situation réglementaire			
Date du règlement : _____			
Signature du département environnement : _____		Date : _____	
Partie 3. Approbation du plan d'action dans le SMI (dans les 3 jours ouvrables suivant la déclaration)			
Signature du superviseur de 2ème niveau : _____ ou représentant autorisé :			

Règlement sur les Urgences Environnementales (RUE)

Deux matières visées chez Niobec :

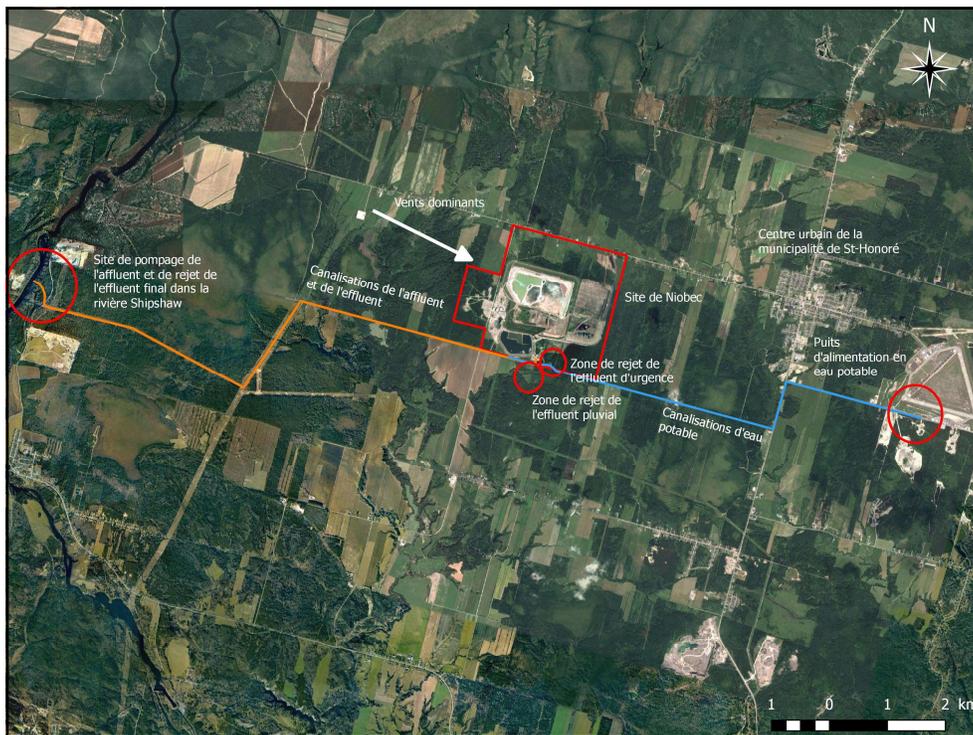
- Acide chlorhydrique (HCl)
- Propane





Effluent

33



34

Approche intégrée de gestion des eaux de Niobec

Objectif :

- Être conforme aux exigences Fédérales pour Juin 2021 pour les rejets à l'effluent final (toxicité mesurée par le taux de mortalité des petits crustacés (daphnia magna);

Livrables :

- Traitement de l'eau de mine par une usine d'osmose inverse et évaporateur;
- Procédé de neutralisation de l'acide chlorhydrique (HCl) par le rejet carbonate;

Objectif :

- Être conforme au critère de conception de gestion des crues tel que défini dans la directive 019 (2012);

Livrables :

- Augmentation de la capacité de rétention du bassin de collecte (complété en 2018) et augmentation de la capacité de rejet à l'effluent final à 1100m³/h;

Investissements en capital à venir

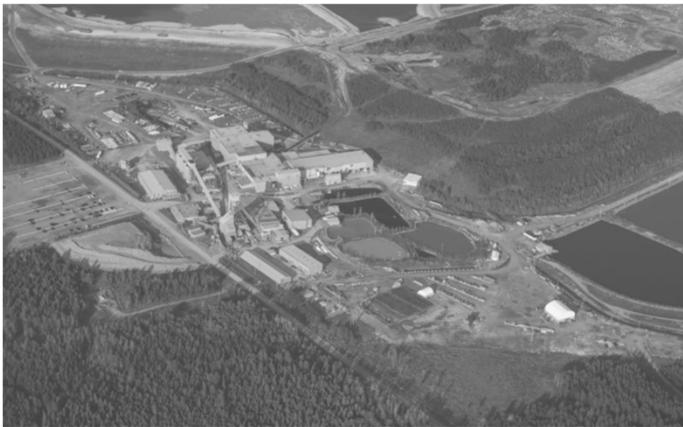
Description	2020	2021
Traitement de l'eau	X	X
Modification effluent/affluent	X	X
Plan de restauration	X	X
Plan de fermeture parc #2	X	X
Modification à l'effluent pluvial	X	
Nettoyage de bassins	X	
Gestion automatisée des bassins	X	

Affluent et effluents de Niobec

Effluent	Réglementation	Débit
Final	Féd. + Prov.	~ 715 m ³ /h
Pluvial	Fédéral	~ 25 m ³ /h
Urgence	Féd. + Prov.	~ 3 m ³ /h
Affluent	Provincial	Max 667 m ³ /h

- L'utilisation de l'eau par Niobec représente environ 0,5% du débit de la rivière Shipshaw lors de la période la plus basse de l'année (étiage).

Commentaires





Varia

Varia

Rapport annuel du comité de suivi

- Le bilan annuel est un document qui témoigne de la contribution du Comité de suivi aux opérations de Niobec.
- Il permet d'informer la communauté et les parties prenantes des activités et des différentes actions du Comité
- Le choix de l'information à diffuser doit respecter les règles de confidentialité établies et toutes les communications doivent au préalable être approuvées par les membres.
- Il est recommandé que ce bilan soit rendu public, et ce, par souci de transparence (ex.: sur le site internet)

Varia

Rapport annuel du comité de suivi

Contenu proposé

- la liste des participants au comité;
- la nature et le nombre d'activités réalisées,
- le bilan financier annuel du promoteur attribuable aux activités du comité de suivi,
- les rôles et les mandats des acteurs impliqués,
- les sujets et les préoccupations abordés,
- les objectifs poursuivis et les résultats obtenus
- le cas échéant, les changements apportés au mandat ou aux objectifs du comité de même qu'à sa composition ou à ses règles de fonctionnement au cours de la période visée par le bilan..

Varia

Rapport annuel du comité de suivi

Bonnes pratiques

- Présenter les canaux de communications pour démontrer que la démarche est transparente.
- Mettre de l'avant les commandites et l'implication communautaire dans un rapport annuel sous un angle d'information.
- Faire le suivi de la mise en œuvre des actions et des engagements et proposer des pistes d'amélioration aux besoins.
- Fournir une appréciation du degré de prise en compte des sujets d'intérêts du milieu par l'entreprise.

Prochaine rencontre

Novembre 2019 – Sujets proposés

Niobec, perspectives économiques et contributions locales
(présentation du plan stratégique 3 ans)

Bilan des activités du Comité

Février 2020 – Sujets proposés

Visite virtuelle

Mot de la fin

Merci !